

CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

Procès-verbal de la séance du 16 JUIN 2008 A 15 H 00

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alain JUPPE, Maire de Bordeaux

Etaient Présents:

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC´H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, MIle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés:

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Sarah BROMBERG, Mme Emmanuelle AJON,



M. LE MAIRE

Désignation du secrétaire de séance Procès-verbal de la séance du 19 mai 2008

M. LE MAIRE. -

Mes Chers Collègues,

Je vous invite à vous asseoir de façon à ce que nous puissions commencer nos travaux.

Notre secrétaire de séance, Laetitia JARTY, est en place.

Je voudrais vous demande de commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai. Y-a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas. Il est donc adopté.

Bordeaux 2013

M. LE MAIRE. -

Nous allons commencer nos travaux par une communication sur Bordeaux 2013.

J'ai demandé à M. Richard COCONNIER, qui est le chef de projet mandaté par l'ensemble des collectivités qui présentent ce dossier, de nous dire où nous en sommes.

Je vous rappelle qu'une association dénommée « Bordeaux 2013 » a été constituée dont le Maire de Bordeaux est le Président de droit, mais qui regroupe le Conseil Régional, le Conseil Général, la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Cette association est installée dans des locaux place Jean Jaurès où une dizaine de personnes travaillent autour de Richard COCONNIER.

Les dates nous sont connues. C'est aux alentours du 15 août que notre dossier devra être transmis à Paris.

Le 1^{er} septembre le jury sera présent dans notre ville pour sa tournée sinon d'inspection, du moins de prise de contact avec la ville candidate.

Puis nous irons plancher devant le jury également à Paris le 15 ou le 16 septembre, la décision devant être prise dans la foulée à une date qui n'est pas encore tout à fait connue puisque le processus de décision se déroule en deux temps : le jury fait des propositions et il appartient ensuite au Ministre de la Culture d'arrêter sa décision définitive.

Je vais tout de suite passer la parole à M. COCONNIER qui va vous présenter avec l'aide de guelques transparents l'état actuel de son travail.

(Intervention illustrée par la présentation de transparents)

M. COCONNIER. -

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, je suis extrêmement touché de vous présenter ce projet. Cela fait un an que je travaille dessus. Désormais nous sommes dans la dernière ligne droite. Dans trois mois nous allons passer devant le jury.

Nous avons maintenant deux grandes tâches qui sont :

- d'une part d'accentuer encore la mobilisation autour de ce projet, puisqu'on sait que la mobilisation de la population et de l'ensemble des secteurs de la vie, qu'elle soit économique ou associative, sera extrêmement importante.
- et d'autre part, évidemment, nous sommes dans la phase d'écriture du projet, dans la phase de rédaction. On peaufine ce qu'on a remis au premier tour pour présenter un projet qui soit, nous l'espérons, le plus séduisant possible pour le jury.

Nous avons quelques images qui doivent passer pour vous présenter le projet.

D'abord nous allons vous passer un petit extrait du film que nous avons présenté au jury lors de la première phase. C'était un petit film sur Bordeaux qui a eu beaucoup de succès.

(Une courte séquence du film est présentée à l'assemblée)

M. LE MAIRE. -

Si Richard me permet de l'interrompre 30 secondes, je dois dire que ce petit film a fait beaucoup rire le jury, a eu beaucoup de succès lors de la première présentation à Paris.

M. COCONNIER. -

Il est un peu à l'image de notre candidature. Certaines villes se sont présentées avec des films à caractère plus publicitaire. Nous, notre souhait était de donner carte blanche à un cinéaste et à des artistes bordelais. C'est ce qui a été fait. On leur a donné carte blanche, avec tous les risques d'une carte blanche, mais on leur a demandé de faire un projet aussi fou que possible et cela a donné ce petit film de deux minutes.

On va regarder les transparents qui présentent globalement les grands enjeux de la candidature et après je vous dirai rapidement où l'on en est.

Un titre qui est délivré par l'Union Européenne selon des critères exigeants. Ce titre de « Capitale Européenne » date de 1985. Il a été créé par Mélina Mercouri et Jack Lang avec des objectifs de solidarité entre les peuples, de rapprocher les peuples européens entre eux, sachant que les premières villes « Capitales Européennes » ont été des grandes villes plutôt connues et célébrées pour le prestige de leur patrimoine culturel, que ce soit Athènes, Florence ou Paris en 1989 au moment du Bicentenaire.

Le projet 2013 célébrera les grandes valeurs de l'Union Européenne, sachant que deux pays sont choisis en 2013, la France et la Slovaquie, puisque désormais l'Union Européenne étant élargie à 27 pays, le tour de chaque pays reviendra à peu près tous les 13 ou 14 ans. Donc la France et la Slovaquie en 2013.

La même compétition se déroule actuellement dans les deux pays, et les deux pays ont chacun 4 villes candidates pour 2013.

C'est le projet de tout un territoire.

Un des premiers travaux qu'on a faits lorsque le projet m'a été confié par les collectivités territoriales c'est d'essayer de penser à ce qu'était le vrai territoire de notre candidature.

Très vite on a pensé que même si c'est une ville qui est capitale il fallait aller au-delà et associer tout notre territoire au sens réel, géographique, et imaginaire. Cela nous a amenés à entrer dans une candidature qui associe très fortement Bilbao et Saint Sébastien à notre projet, et qui associe bien sûr l'ensemble du territoire aquitain avec la plupart des grandes villes comme Biarritz, Bayonne, Pau, Agen, Périgueux, Libourne, Arcachon, qui ont décidé de s'associer à notre candidature.

S'associer c'est un acte fort pour ces villes puisqu'elles nous amènent des projets, elles s'engagent à accueillir des manifestations, et elles sont dans un mouvement de construction du projet à nos côtés.

Il en va de même sur la Communauté Urbaine où l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine sont associées à notre candidature.

Un petit rappel. 4 villes sont encore en compétition : Bordeaux, Marseille, Lyon et Toulouse, sachant que les villes qui ont été éliminées sont Nice, Amiens, Strasbourg et Saint-Etienne.

Le projet est soutenu par les 4 collectivités, on l'a déjà évoqué, avec une association qui est présidée par le Maire de Bordeaux et dont les 3 présidents des collectivités sont les 3 vice-présidents.

Un calendrier serré. Monsieur le Maire l'a évoqué tout à l'heure : une grande échéance pour nous, la remise du dossier le 18 août, et le passage du jury à Bordeaux le 1^{er} septembre.

Des enjeux de développement pour notre territoire :

- Un accent très fort qu'on a l'intention de mettre sur le développement des industries créatives. C'est quelque chose aujourd'hui d'extrêmement important puisqu'on sait que les grandes richesses des villes viennent justement des industries créatives.
- Et également un outil de développement et de solidarité pour une ville, sachant que la culture est un facteur de ciment social, de citoyenneté, sur lequel on va évidemment mettre l'accent.

En France, vous le savez, l'exemple de Lille et sa réussite tant médiatique, économique, qu'en termes d'image a servi d'exemple pour tout le monde.

Je ne reviens pas sur les retombées pour Lille, sinon pour dire que le monde économique, par exemple, qui soutient énormément la candidature bordelaise est parfaitement au fait de l'impact que cela a eu à Lille sur le développement de la ville. On dit couramment que «Lille 2004 » a fait gagner 10 ans de notoriété au territoire lillois. C'est évidemment tout le mal qu'on peut se souhaiter à Bordeaux, que ce soit des bénéfices en termes d'hôtellerie, d'emploi, d'économie au sens strict.

A travers cela, nos objectifs.

Une rénovation urbaine dont tout le monde salue la réussite à Bordeaux, qui, nous l'espérons, va trouver un prolongement, qui, à travers ce projet culturel au sens le plus large, va nous installer comme métropole européenne.

Montrer que tous les acteurs régionaux se réunissent autour d'un projet et que c'est un territoire qui parle d'une seule voix.

Donc optimiser nos retombées économiques.

Ce sont quelques-uns de nos grands objectifs.

Ce transparent présente un petit rappel de nos grands objectifs :

Inventer un grand projet régional.

Penser les métamorphoses de notre ville, notamment les équipements de demain. Cela fait partie de notre projet que de réfléchir aux équipements nécessaires à ce titre de

Capitale Européenne. C'est une réflexion que l'on mène avec l'ensemble des collectivités territoriales.

Préparer une année exceptionnelle. En effet, on nous le dit et l'Union Européenne insiste beaucoup là-dessus, on n'est pas désigné comme Capitale Européenne pour ce que l'on est, c'est-à-dire que ce n'est pas pour la valeur d'un patrimoine, ni pour ce que l'on fait, par exemple pour l'exemplarité d'une politique culturelle. Ce n'est pas cela qui fait le fondement de la désignation, mais c'est bien le projet qu'on se propose de mettre en œuvre, la trajectoire qu'on veut essayer de donner à notre ville. C'est ce mouvement-là qui est décisif, qu'il va nous falloir faire apparaître et qui est le fondement même de notre candidature.

Et puis préparer l'inscription atlantique de notre projet.

La mobilisation.

On est entré dans une phase très active de mobilisation avec cet acte symbolique fort qu'a été la réunion vendredi dernier – un vendredi 13 – des agents des 4 collectivités territoriales réunis autour d'une grande photo et d'un grand moment de soutien à la candidature.

On a une phase, comme ça, de montée en puissance avec une manifestation extrêmement importante et spectaculaire au moment de la Fête du Vin, particulièrement le 29.

Donc on essaie tout à la fois de mobiliser un large public, notamment par des accords de partenariat qu'on vient de discuter et d'entériner avec le Journal Sud-Ouest qui va être partie prenante de notre candidature, avec France 3 et avec d'autres médias locaux. Par exemple France 3 va faire un concours de slogans pour associer la population à cette manifestation.

Une grosse action des Girondins de Bordeaux. Vous savez que le club de Bordeaux est le club en France qui a disputé le plus de rencontres européennes et qui donc a une fibre européenne très forte. Ils ont très spontanément proposé de s'associer à la candidature. Le 23 août le match Bordeaux / Nantes sera aux couleurs de « Bordeaux 2013 » avec un « tifo » et une adhésion extrêmement forte.

Et puis un kiosque qui se promène partout en ville et autour des principales manifestations. Il a longtemps été présent à la Foire Exposition. Il est actuellement place Saint-Projet. On est très attentifs à ce qu'on puisse expliquer ce qu'est la manifestation. Donc dans ce kiosque des médiateurs sont là pour expliquer à la population en quoi consiste cette manifestation, quels en sont les enjeux et comment ils peuvent s'y impliquer.

Cela nous amène à une politique d'adhésion.

Nous souhaitons que les gens manifestent leur soutien en adhérant à l'association « Bordeaux 2013 ». C'est une manière aussi, par rapport à l'Union Européenne qui est très attentive aux problèmes de gouvernance, de montrer que la population est associée à ce projet et qu'elle amène sa voix à l'intérieur de l'association « Bordeaux 2013 ».

Toutes les initiatives :

Le soutien des entreprises qui s'est avéré extrêmement fort et puissant puisque nous avons un nombre d'entreprises partenaires économiques de « Bordeaux 2013 » très supérieur à ce qu'on avait imaginé,

Mais aussi ce qu'on va faire avec les universités, les centres de recherche des universités, les lycées, le rectorat, les comités d'entreprises, le milieu associatif, les centres d'animation de la Ville de Bordeaux, le Conseil de la Diversité, le Conseil Municipal des Jeunes. Toutes ces structures sont très mobilisées autour du projet de manière à ce que le 1^{er} septembre lorsque le jury viendra à Bordeaux il ait cette perception physique d'une mobilisation autour du projet, et surtout de l'envie qui doit émaner de la population, de ses acteurs, que ça se passe à Bordeaux. C'est cette envie qui sera je crois déterminante dans le choix du jury.

Notre démarche pour monter le projet aujourd'hui est dans sa deuxième phase. On a fait un premier travail pendant la première phase. Aujourd'hui nous continuons à collecter des projets auprès de l'ensemble des acteurs culturels ou associatifs bordelais. Je dois dire qu'on a des remontées de projets extrêmement intéressantes. En effet, cela a été notre démarche. Etant un acteur culturel de la ville j'ai donc très spontanément eu envie d'associer l'ensemble des acteurs culturels à la définition de ce projet. Et après, bien sûr, nous allons essayer de répondre au mieux, sur la base de tous les projets, à l'appel d'offre européen.

Actuellement nous finissons ce travail de collectage avec des réunions thématiques. Nous en avons fait la semaine dernière sur les musiques actuelles. Nous en avons fait une également sur les industries créatives. Cette semaine nous en consacrons à la gastronomie et à la dimension européenne de notre projet avec un certain nombre de conseillers artistiques qui travaillent aussi à nos côtés.

Mi-juillet nous présenterons une première synthèse de ce projet aux élus. J'aurai ensuite deux semaines pour m'imprégner de leurs remarques et éventuellement faire évoluer ce projet, et nous le transmettrons mi-août à l'Union Européenne. Sachant que nous travaillons sur quelques thèmes, à un contenu central. On va essayer de définir un objet central. C'est probablement la réflexion sur la ville européenne de demain qui va être au cœur de notre projet : Bordeaux comme étant le laboratoire d'une ville solidaire, le laboratoire d'une ville prenant en compte sa diversité, la citoyenneté. C'est ça notre objectif.

Notre objectif c'est aussi de montrer que Bordeaux travaille avec son territoire. Donc nous réserverons une place très importante dans la définition de notre projet à la dimension atlantique de Bordeaux, à son rapport à l'Afrique, son rapport à l'Atlantique, aux Amériques, mais aussi la question du fleuve va avoir une importance grande dans notre candidature.

Et puis dernier point, nous l'avions souligné lors de la première phase, la ville créative. Il est extrêmement important dans ce dossier qu'on mette en avant la volonté de Bordeaux d'aller vers l'innovation, l'expérimentation, l'invention, ce qui nous amène à marier notre projet avec les cultures scientifiques, mais aussi à réfléchir à l'innovation sociale et à de nombreux projets comme ça.

Donc des équipements qui se mettent en place sur lesquels on réfléchit, et un dossier qui sera, je l'espère, à l'image des envies et des désirs d'une ville, porteur de toutes nos espérances, que l'on remettra, et pour lequel... Eh bien... Je ne sais pas... Je me refuse à des pronostics. Nous sommes 4 villes, donc on a au minimum 25% de chance. J'espère en fait qu'on en a beaucoup plus.

C'est ce que je pouvais vous dire rapidement.

M. LE MAIRE. -

Merci M. COCONNIER.

Avant de donner la parole aux membres du Conseil, deux ou trois petits compléments à ce que vous avez dit.

D'abord ce qui comptera dans notre dossier c'est évidemment le programme, le projet. Ce sont aussi les sites dans lesquels pourront se tenir à Bordeaux un certain nombre de manifestations. De ce point de vue nous mettrons dans la corbeille, si je puis dire :

- L'Auditorium qui devrait ouvrir en 2010.
- Ensuite la grande salle de spectacles sur laquelle la Communauté Urbaine doit prendre une décision avant l'été.
- En troisième lieu l'installation du FRAC, du Fonds Régional d'Art Contemporain d'Aquitaine, qui est en train de rechercher un site sur Bordeaux qui actuellement étudie plusieurs possibilités.
- En quatrième lieu la caserne de La Benauge. Si nous parvenons à réinstaller les pompiers sur un site proche nous pourrons à ce moment-là transformer la caserne, tout en respectant évidemment son architecture, en un lieu peut-être de création destiné à accueillir des ateliers d'artistes.
- Et puis la Base Sous-marine sur laquelle nous faisons déjà travailler un programmiste pour voir comment tirer le meilleur parti de cet équipement assez exceptionnel qu'aucune autre ville candidate ne pourra mettre en avant.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister c'est que dans ce dossier, « 2013 » c'est l'essentiel, mais il y a aussi l'avant et l'après.

L'avant, c'est la montée en puissance progressive. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à une équipe constituée par Didier Faustino et Jean-Dominique Secondi de nous faire une proposition pour un événement 2009 qui pourrait être la première marche vers le podium 2013.

Il y a aussi l'après. Le jury là-dessus a été très vigilent. Comment la ville compte-t-elle faire de cet événement non pas un aboutissement mais un point de départ pour affirmer son rayonnement artistique, culturel, mais également économique ?

La partie va être rude, comme l'a dit à l'instant Richard COCONNIER. Plusieurs villes, et non des moindres, sont en compétition. Pour nous, Bordeaux c'est l'Atlantique. Je crois que de ce point de vue il n'y a pas photo, ni à Lyon, ni à Marseille, ni à Toulouse.

On peut remarquer qu'en dehors de Liverpool et de Porto aucune autre ville de cette façade atlantique très développée n'a été Capitale Culturelle de l'Europe au cours des dernières décennies, ni même depuis l'origine. Donc cela nous donne évidemment une sorte, non pas de droit de préférence, mais en tout cas d'atout dans cette compétition.

Qui souhaite s'exprimer sur ce sujet ?

M. PEREZ

M. PEREZ. -

Je remercie M. COCONNIER de son exposé exhaustif. Cependant je voudrais quand même, au nom de notre groupe, attirer l'attention sur quelques détails supplémentaires.

Bien sûr nous nous félicitons de la prise en compte de la dimension régionale et transfrontalière de ce projet. Cela va dans le sens de ce que nous souhaitons. Nous prenons acte avec plaisir de ce fait.

Vous ne serez pas étonné si nous ajoutons quand même quelque chose qui est que nous insistons particulièrement sur la dimension sociale que doit aussi à nos yeux prendre ce projet.

Quand je dis « sociale » je crois que nous devrions nous orienter vers la participation des couches défavorisées de la population. C'est sans doute prévu, peut-être, mais en tout cas dans cet exposé rapide qui a le mérite d'exister, je n'en ai pas entendu parler.

La participation des populations est un des critères de choix de la ville, selon nous. Nous devons insister pour que la population la plus exclue de la culture dite classique soit aussi associée à cet événement.

Pour cela, très rapidement, deux axes. Si cette partie de la population n'accède pas ou peu à la culture - on s'aperçoit par exemple que les ouvertures gratuites des musées n'ont pas toujours l'attractivité qu'elles seraient en droit d'avoir ou qu'on souhaiterait - cette population n'en a pas moins accès à d'autres types de culture ; au risque de heurter : la télé, le théâtre de rue, pourquoi pas les bandas, nous sommes après tout en Aquitaine. Je ne vais pas ajouter la corrida car il y a des adversaires et des partisans, mais cela fait partie aussi de notre culture régionale.

Donc une question. Ces cultures-là sont-elles reconnues en tant que telles ? Intégrées dans le programme ? Valorisées ? Comment ?

Comment la candidature de Bordeaux 2013 et sa réalisation, si elle est choisie, peut-elle être un levier pour l'accès de ces parties de la population à la culture classique, ou à des modes ou codes culturels auxquels elles n'accèdent pas pour l'instant ?

Comment Bordeaux 2013 peut-il être un moteur personnel et social pour les personnes défavorisées, voire exclues, dont la culture n'est pas en général et malheureusement toujours la première préoccupation ?

Ce sont quelques questions. Il y en aurait bien d'autres, mais je ne veux pas prendre trop de temps. Ce sont quelques points que nous souhaiterions voir aborder dans la pérennité du projet. Merci.

M. LE MAIRE. -

D'autres demandes d'intervention ?

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

Je suis entièrement d'accord avec l'intervention précédente. Je souhaiterais simplement rajouter que nous bénéficions à Bordeaux d'un tissu d'associations, de structures indépendantes très très riches qui ont vraiment un travail de maillage du territoire et justement de culture de proximité dans les quartiers, et également avec les associations de solidarité, qu'il faudrait intégrer d'avantage à mon sens au projet pour que celui-ci ait une force et un assise plus grande.

Or on sait que ces structures indépendantes et ces petites associations sont très souvent au bord de l'asphyxie dans notre ville, comme dans d'autres certainement, mais disons dans la nôtre puisque c'est ce qui nous importe. Je crois qu'un effort dans ce sens-là serait souhaitable.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais d'abord remercier M. COCONNIER pour son exposé sur cette manifestation d'importance. Exposé pas très exhaustif... En ce qui me concerne je l'ai trouvé extrêmement bref. J'ai regretté qu'il ne nous en dise pas plus, mais peut-être des contraintes lui ont-elles été imposées. Mais je voudrais le remercier en tout cas pour l'enthousiasme qu'il met à parler de cet événement, et quand je dis « l'enthousiasme » je parle non seulement de l'exposé qu'il vient de nous faire, mais également de la façon dont il parle de cette manifestation dans des revues qui sont très contemporaines, qui actuellement parlent de cet événement de préparation de Bordeaux 2013.

Mon intervention consistera essentiellement à lui poser une question.

M. COCONNIER, vous nous avez parlé à deux reprises de l'implication des acteurs culturels et en parlant des acteurs, c'est peut-être un lapsus de votre part, vous avez parlé des acteurs culturels bordelais. Peut-être entendez-vous cette notion d'acteurs culturels bordelais au sens le plus large du terme, mais je voudrais être sûr, M. COCONNIER, qu'il s'agit vraiment d'une démarche d'agglomération plus que d'une démarche strictement bordelaise.

Pour tout vous dire, l'une des critiques un peu récurrente que je fais à cette candidature Bordeaux 2013 depuis que nous avons l'occasion d'en parler dans cette instance et ailleurs, c'est le manque d'implication de notre agglomération autour de ce projet. Implication rendue déjà difficile par le fait que la Communauté Urbaine de Bordeaux refuse obstinément de prendre les compétences culturelles dans le giron de ses compétences, alors que nous savons que nos concurrents directs, soit ont déjà pris ces compétences,

soit ont pris l'engagement de le faire, et que Lille également, Lille dont vous nous avez vanté les mérites de la manifestation à juste titre, avait pris le soin avant même de positionner sa candidature de faire en sorte que les compétences culturelles aient intégré les compétences de la Communauté Urbaine, au moins en ce qui concerne les grandes manifestations et les grands équipements d'agglomération.

Nous sommes ici d'une timidité que je trouve assez étonnante, en tout cas qui n'est certainement pas à la hauteur de cet enjeu.

Donc pour moi, M. COCONNIER, mais peut-être pourrez-vous me contredire ou me rassurer, je n'ai pas vraiment l'impression qu'il s'agisse d'une démarche durable intégrée à un projet global d'agglomération. Les collectivités locales, la Région, le Département, mais aussi l'Etablissement Public de la Communauté Urbaine se sont engagés à encourager un projet événementiel - je note d'ailleurs qu'il l'a encouragé un peu en contrebande par rapport à ses compétences classiques, puisque ça sera essentiellement des compétences du domaine économique qui nous permettront de venir en renfort de cette manifestation bordelaise - mais je ne sens pas une démarche durable intégrée à un projet global d'agglomération, alors que pour lire ce qui se passe à Toulouse, ce qui s'est passé à Lille, ce qui se passe à Lyon et ce qui se passe à Marseille, je sens vraiment cette démarche durable intégrée à un projet d'agglomération.

Dans la revue à laquelle je faisais allusion au début de mon intervention, « Bordeaux Patrimoine Mondial » – j'invite d'ailleurs tous nos collègues à prendre connaissance de cette revue très intéressante ; sans faire de publicité, ce sont les éditions Sud-Ouest – on peut lire votre récente interview, M. COCONNIER que je trouve excellente et assez remarquable, dans laquelle vous nous en dites même beaucoup plus que dans le bref exposé que vous avez fait en ce début de Conseil Municipal.

M. COCONNIER, je vous cite:

« L'un des aspects les plus importants de ce dossier est de saisir l'occasion unique qui nous est donnée d'engager de nouveaux rapports entre la ville et son agglomération ».

Je n'ai pas senti, ni dans votre exposé, ni en fonction des éléments que j'ai, des enquêtes que je peux effectuer ici ou là en interrogeant l'un ou l'autre des acteurs culturels de la périphérie bordelaise, qu'il y a vraiment un engagement d'agglomération autour de cette candidature de Bordeaux.

Dernier point pour terminer sur un note plus optimiste.

Vous nous dites, vous l'avez repris, Monsieur le Maire, que c'est le seul projet à avoir cette dimension Atlantique. Effectivement, Bordeaux est mieux placée que d'autres pour donner à ce projet cette dimension Atlantique. Mais, même si vous nous avez dit, et je suis d'accord avec vous, que nous avons actuellement une chance sur 4, c'est-à-dire 25% de chance de devenir la Capitale Européenne de la Culture, n'avez-vous pas l'impression en fonction des contacts que vous avez pu nouer, M. COCONNIER, et peut-être vous également, Monsieur le Maire, qu'actuellement dans les hautes sphères de l'Etat la coopération Euro-méditerranée serait peut-être plus en pointe, plus emblématique que la coopération Atlantique qui semble passer au deuxième plan vu la façon dont la coopération Euro-méditerranée actuellement nous est présentée comme étant le projet phare de l'équipe gouvernementale actuelle?

Voilà ce que je voulais dire en réaction brève à l'exposé...

M. LE MAIRE. -

Pas si brève que ca.

M. HURMIC. -

Si, si, très brève.

M. LE MAIRE. -

Non. Beaucoup moins brève que M. COCONNIER.

M. HURMIC. -

Tout en regrettant que M. COCONNIER n'ait pas été plus long.

M. LE MAIRE. -

Non, parce que lui, il a l'esprit de synthèse.

M. SIBE

M. SIBE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour répondre notamment aux interrogations et aux sollicitudes de l'opposition, je voudrais rendre hommage d'abord à M. COCONNIER pour tout le travail qu'il fait, et puis vous rendre hommage aussi, parce que sur votre proposition le Conseil de la Diversité dont j'ai l'honneur de m'occuper avec Mme BREZILLON a répondu à l'appel qui lui avait été lancé de votre part et de Bordeaux 2013. Il a déjà beaucoup travaillé et a amené des propositions qui seront intégrées dans le programme de Bordeaux 2013 qui sera présenté plus tard.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. COCONNIER est-ce que vous souhaitez apporter quelques éléments de réponse ?

M. COCONNIER. -

D'abord sur la première intervention je voudrais dire que la question de l'accessibilité de tous à la culture, peut-être ne l'ai-je pas exprimé tout à l'heure, est au cœur même de notre candidature, que ce soit à travers des fêtes, à travers la dimension participative du projet. Nous mettons en place notamment, en partenariat avec le Conseil Général, un projet tout à fait innovant sur la question même du rapport entre le handicap et la culture. Le handicap pris dans son sens le plus large et la culture prise dans son sens le plus large aussi, y compris l'accessibilité au numérique.

Je crois que les propositions qu'on a développées dans ce domaine sont tout à fait innovantes, fortes. En tout cas elles sont pour moi au premier plan de notre dossier.

Sur la question de la participation des associations, je dois dire que c'est un souci constant. Dans la première phase nous avons même dit que si nous étions désignés comme candidature peut-être que nous ferions d'un Carnaval des Deux Rives, étendu vraiment à toute l'agglomération, la manifestation de départ pour toute la force

symbolique qu'elle a. C'est en tout cas là-dessus qu'on travaille actuellement avec Patrick Duval et (?).

Nous étions il y a quelques semaines à Liverpool. On a vu l'exemple du Carnaval Brouhaha qui est un grand carnaval de toutes les communautés à Liverpool.

On est en train actuellement de réfléchir à un partenariat européen avec tout un ensemble de carnavals. Mais également l'idée - elle rejoint une intervention - c'est de dire : s'il y a un carnaval de toutes les communautés c'est aussi un carnaval de tout le Sud-ouest, et, bien évidemment, la question de la participation de « bandas » et autres, de tout ce qui peut traduire la fête du Sud-ouest a été évoquée. Je crois que cette dimension par de-là le travail qu'on fait également avec l'Association des Centres d'Animation de la Ville de Bordeaux, est au premier plan de notre projet.

Je dois dire d'ailleurs que le document qu'on a pu remettre, qui a été public, sur la première phase de candidature qui comprenait à l'époque 45 ou 46 projets, a eu un énorme impact sur les acteurs culturels de la ville, notamment parce qu'il présentait les projets sans hiérarchie. Je crois que la vie culturelle en France meurt de deux choses : la hiérarchisation des projets et leur cloisonnement disciplinaire. Nous avons essayé dans ce dossier de décloisonner au maximum. Je crois que c'est pour cela que dans cette deuxième phase les partenaires, y compris les plus petits, les moins identifiés, nous amènent des projets, et nous les intégrons au jour le jour.

Je voudrais ensuite répondre sur la question de l'agglomération. J'ai passé la matinée avec des gens de la Ville de Pessac qui venaient me parler du projet de Vibrations Urbaines, du projet du Festival d'Histoire de Pessac, pour voir comment on allait intégrer tout cela au dossier.

La semaine dernière j'étais en réunion avec des gens de Mérignac et avec le Maire de Carbon-Blanc qui a un projet tout à fait passionnant autour d'un centre de résidences sur la bande dessinée.

On voit la Mairie de Gradignan la semaine prochaine.

Je crois que ce travail de repérage que l'on fait actuellement, est extrêmement important. Et depuis le tout début du projet je dirai que notamment le projet du rocher de Palmer autour des cultures du monde, par exemple, est pour moi un des éléments structurants de notre candidature.

Donc il s'agit effectivement d'en faire une candidature d'agglomération dans un double sens pour moi qui est à la fois d'associer les acteurs, qu'ils soient municipaux ou associatifs, de l'ensemble de l'agglomération.

Alors, il y en a certainement qui passent à travers les mailles du filet, mais on y travaille d'arrache-pied. On travaille avec l'ensemble des festivals de l'agglomération, qu'ils soient au Carré des Jalles, à Artigues, ou ailleurs. Mais c'est également une réflexion qu'on mène avec la Communauté Urbaine.

Comment faire en sorte que la Communauté Urbaine s'implique non plus à travers 27 communes mais dans sa globalité au projet ?

On a développé une idée que je trouve intéressante qui est de creuser la singularité d'une agglomération qui mélange de manière unique en France, et peut-être même en Europe, le bâti et le non bâti, le plein et le vide. C'est sur cette alternance d'une ville qui mêle de manière aussi forte les paysages, les jardins et l'habitat, qu'on va essayer de creuser une

singularité de notre agglomération et de la défendre comme un modèle durable de ville européenne en train de se transformer.

Ce modèle de relations que nous avons eues avec la Communauté Urbaine, on a essayé de l'avoir avec chaque collectivité. Dans d'autres villes les collectivités ont signé leur soutien à la candidature. Ils disent : on s'associe à la candidature. Point. Trait. Ça va. Ils signent, mais pas plus. On a essayé une démarche différente ici qui est de partir avec chaque collectivité d'une longue réflexion sur ses compétences propres, pour qu'une collectivité rentre dans le projet à partir de ses compétences.

C'est ainsi qu'avec le Conseil Général on a travaillé sur la question de l'accès à la culture et sur leurs préoccupations autour de l'estuaire, qu'avec la Région on a travaillé sur la question de l'innovation du transfrontalier, et avec la CUB sur la question du paysage.

Cette manière d'impliquer les compétences de chaque collectivité au projet global, la Ville de Bordeaux étant bien sûr le fédérateur et l'impulseur du projet, cette manière-là est tout à fait singulière. C'est une de nos forces. A un moment où l'on parle beaucoup de gouvernance sur ces projets, je crois que là il y a un mode de gouvernance tout à fait original et singulier. Partir des compétences de chacun c'est le garant même, pour moi, de la durabilité et d'un projet qui n'est pas plaqué.

Quant à la dernière question, la remarque sur l'Euro-méditerranée, peut-être ne l'a-t-on pas assez dit, mais nous allons présenter le projet devant un jury comprenant 6 membres français et 7 jurés européens qui sont pour la quasi totalité, à l'exclusion d'une Grecque, issus de l'Europe du nord, imprégnés d'une culture anglo-saxonne, des grandes valeurs de l'Union Européenne.

Je crois savoir, si je lis les débats sur l'Euro-méditerranée, que ces gens-là ne sont pas forcément des grands partisans de l'Euro-méditerranée et que notre argumentaire Atlantique et sur les valeurs de l'Union Européenne a tout autant de chance de les séduire que l'argumentaire de Marseille, pour ne pas la nommer, sur l'Euro-méditerranée. Voilà en tout cas le pari que je fais.

M. LE MAIRE. -

Merci, M. COCONNIER. Je voudrais à nouveau vous remercier et vous féliciter de la qualité du travail que vous faites en équipe.

Je ne crois pas que les informations que vous avez recueillies, cher Pierre HURMIC, soient bonnes. Je suis au contraire frappé par la mobilisation de tout le territoire.

Alors, cette candidature est d'abord la candidature d'une ville. Permettez-moi de rappeler que c'est le Maire de Bordeaux qui a pris l'initiative de poser la candidature de Bordeaux, dans un climat de scepticisme assez général. A l'époque on ne pensait même pas que nous franchirions la première haie. Nous l'avons franchie. On en est à la deuxième.

Mais nous ne pouvons réussir, bien entendu, que si tout un territoire se mobilise. Et moi je suis très frappé de la qualité de cette mobilisation.

Le Conseil Général, comme l'a dit Richard COCONNIER, est très impliqué autour de ce thème de l'estuaire qui sera aussi une spécificité de notre candidature. Ni Lyon, ni Toulouse, ni même Marseille ne pourront en dire autant.

La Communauté Urbaine et les communes de la Communauté Urbaine sont très engagées également. M. COCONNIER est venu la semaine dernière devant le bureau de la

Communauté Urbaine présenter le dossier. J'ai bien senti que chacun des maires qui étaient là souhaitait participer. On a même évoqué le projet d'une sorte d'accord de chacune des villes de la Communauté *Européenne* avec une ville européenne pour bien marquer l'enracinement européen de Bordeaux.

Cette volonté de coopération se manifeste aussi de multiples manières. Vous avez parlé de l'espace Palmer, eh bien, le Maire de Cenon a proposé à la Ville de Bordeaux de siéger en tant que tel au Conseil d'Administration de l'Etablissement de Coopération Culturelle qu'il va constituer. Donc je sens au contraire une très grande volonté de coopération entre les différentes communes de la Communauté.

Quant à l'idée de la Méditerranée, elle est à la mode. Elle y restera peut-être. On verra ça le 13 juillet. Mais n'ayons pas de complexes. Ne répandons pas l'idée comme d'habitude que c'est mieux ailleurs que chez nous. Je pense que l'Atlantique ça vaut la Méditerranée. De toute façon on n'a pas le choix. Un projet de déménagement de Bordeaux sur les rives de notre mer intérieure a peu de chance de voir le jour d'ici 2013.

Donc nous allons jouer à fond cela. C'est difficile, je le reconnais. Mais des échos qui nous viennent de la grande capitale méditerranéenne nous donnent à penser qu'ils sont inquiets. Voilà. Donc ça veut dire que sans relâcher nos efforts nous pouvons espérer.

Merci en tout cas, M. COCONNIER.

Je voudrais saluer la présence dans notre salle du Conseil Municipal des élèves du centre Défense Deuxième Chance de Bordeaux accompagnés de leur intervenant Monsieur Daniel DE PALACIO. Ils sont dans les tribunes. Nous leur souhaitons la bienvenue pour leur participation à nos débats. On peut les applaudir, ça leur fera plaisir.

(Applaudissements)

Politique d'accueil de la petite enfance

I - Diagnostic

Les données croisées de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'INSEE, estiment à 8000 enfants la population des 0-2 ans révolus.

Cette population va continuer à progresser pour atteindre environ 8 600 enfants en 2012/2014.

Cette augmentation de la population prend en compte :

- Le maintien d'un nombre de naissances important (environ 2 400 par an).
- L'émergence de nouveaux quartiers (Berge du Lac, Bassins à Flots, Bastide Niel....).
- Un solde migratoire positif.

En Juin 2001, 2 600 enfants étaient accueillis, tous modes de garde confondus (structures municipales et associatives, assistantes maternelles indépendantes).

En Juin 2006, et suite aux moyens mis en œuvre par la Ville, ce nombre était de 3 980 enfants.

En mai 2008, après un effort sans précédent de la ville associé à la CAF, 4881 enfants sont accueillis soit environ 60 % du nombre d'enfants de 0-2 ans :

- 1 604 enfants accueillis en accueil collectif municipal (973 places 28 structures),
- 1 263 enfants accueillis en accueil collectif associatif (606 places 24 structures),
- 357 enfants accueillis en accueil familial municipal (370 places pour 141 assistantes maternelles),
- 1 412 enfants accueillis chez les assistantes maternelles (1 412 places 639 assistantes maternelles),
- 245 enfants de moins de 3 ans scolarisés en écoles maternelles.

Ce taux global cache cependant des disparités selon les quartiers. Certains présentent ainsi un déficit de places et doivent donc faire l'objet d'interventions prioritaires (Chartrons, Grand Parc, Caudéran).

Cependant, l'approche des capacités d'accueil et des besoins par quartier doit être faite avec précaution, les familles n'ayant pas de raisonnement centré uniquement sur cette géographie mais prenant en compte des déplacements pratiques et des préférences en matière de choix de mode de garde.

Elle doit être plutôt envisagée par grands secteurs géographiques pouvant éventuellement regrouper deux ou trois quartiers. Elle doit intégrer à la fois le lieu de résidence des familles, mais aussi le lieu de travail des parents.

II - Les objectifs.

L'objectif que nous nous sommes fixé est d'accueillir au moins 6 000 enfants dans les 6 ans à venir, soit 70 % du nombre prévisionnel d'enfants de 0-2 ans révolus à cette échéance.

La réalisation de cet objectif nécessite la création d'environ 700 places nouvelles sur le territoire, permettant l'accueil de 1100 enfants supplémentaires.

Plusieurs axes d'intervention seront engagés.

- Accroître le nombre d'enfants accueillis dans les structures municipales collectives, existantes ou à créer, par une optimisation du taux de présentéisme et le développement du multi accueil, qui permet plus de souplesse et une meilleure prise en compte des besoins des familles.
- 2) Anticiper les besoins dans les nouveaux quartiers.

Un équipement Petite Enfance sera intégré systématiquement dans tous les grands projets d'aménagement urbain :

- La Berge du Lac en 2011
- Les Bassins à Flots en 2012 et 2014 (2 structures)
- Bastide-Niel au plus tard en 2014.
- 3) Améliorer le taux de couverture dans les quartiers pour lesquels l'offre existante est insuffisante.

Des extensions d'équipements existants ou des créations de nouvelles structures seront engagées notamment dans les quartiers de Caudéran, du Grand Parc, des Chartrons, du Jardin Public, de la Victoire-Capucins qui connaissent soit une pression démographique importante soit une capacité d'accueil actuelle faible par rapport à la demande constatée.

4) Diversifier les acteurs de la Petite Enfance.

La Ville ne peut plus être le seul opérateur à créer des places en crèches. Si elle doit assurer de son soutien les structures associatives existantes, elle doit aussi encourager la création de nouveaux projets associatifs et de crèches d'entreprises.

La Ville devra pouvoir supporter ces projets en tenant compte de la volonté, de la capacité de gestion et de l'engagement des opérateurs et des entreprises concernées, mais seulement dans la mesure où ils contribueront à répondre au schéma de création de places souhaité par la Ville et donc à des besoins identifiés sur les territoires de la Ville.

La Ville ne pourra s'engager que pour l'accueil d'enfants de familles domiciliées à Bordeaux.

5) Revaloriser l'accueil familial

Les modes d'accueil collectif ne pourront pas répondre à toutes les demandes. Il est nécessaire de revaloriser l'image de l'assistante maternelle et du mode de garde qu'elle propose par une amélioration de son statut.

Comme je vous le propose par ailleurs dans une délibération soumise à votre accord au présent conseil, les recrutements, qui se faisaient jusqu'à présent sur la base de contrats annuels renouvelables, s'effectueront dorénavant sur la base de contrats à durée déterminée de 3 ans, renouvelables une fois puis transformés en contrat à durée indéterminée, et donc au terme de 6 ans.

Des expériences de regroupement d'assistantes maternelles en appartement (9 places) devront être favorisées. C'est ainsi que la Ville pourra encourager des assistantes libres à mettre en œuvre des projets innovants sur le type micro crèche ou sur un fonctionnement encore plus novateur par le regroupement d'assistantes maternelles indépendantes dans des lieux collectifs mis à disposition par la Ville.

6) Améliorer l'information et l'accompagnement des familles.

Un meilleur accueil des familles est nécessaire pour mieux appréhender leur demande et améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande.

La création d'un Point Accueil Familles sera mis en place. Il aura notamment la mission d'accompagner la mise en place des dispositifs liés au droit opposable à la garde d'enfants envisagé par le Gouvernement d'ici 2012.

Le soutien à la parentalité doit être développé notamment dans les quartiers défavorisés. Une réflexion sera notamment engagée pour accompagner les familles de façon à faciliter l'entrée à l'école (jardins d'enfants, dispositifs passerelles crèche-école maternelle...).

7) Renforcer la qualité du service rendu aux familles.

Les personnels encadrant seront soutenus par la mise en œuvre de formations, de groupes d'analyses des pratiques, d'actions d'éveil culture.

L'harmonisation de la qualité alimentaire des repas élaborés dans les établissements, initiée en 2007 par l'élaboration de plans alimentaires, sera développée pour notamment **lutter contre l'obésité**.

III - Le plan d'actions.

A ce jour, le programme prévu au cours des 6 prochaines années est le suivant. Il pourra être complété au cours des mois à venir par d'autres opérations non encore identifiées ou encore en gestation :

En 2008 :

- Projet de micro crèche en cours de finalisation (secteur rue Georges Mandel : 9 places).
- Appel à candidature en cours auprès d'un gestionnaire privé pour la création et l'achat par la Mairie de 15 berceaux (quartier Mériadeck).

Ouverture en septembre de la crèche d'application liée au lycée Bel Orme (20 places).

En 2009:

Trois ouvertures sont prévues :

- ➤ Boulevard Georges V : petite structure municipale de 12 places.
- > Rue Malbec : structures municipales de 34 places.
- > Rue de Nuits : projet associatif porté par l'association Pit'choun (24 places).

En 2010:

> Ouverture de 15 places supplémentaires par la crèche associative « Les parents de Caudéran » (quartier Montesquieu).

En 2011 :

- ➤ Restructuration de la crèche Ginestous (+ 10 places) et ouverture d'une nouvelle structure Albert Thomas (40 places), liée au projet de restructuration du groupe scolaire
- Livraison de la structure multi accueil de la ZAC Berge du Lac (60 places).

En 2012:

- Ouverture d'une structure multi accueil (60 places) à Caudéran rue Détrois et extension de la crèche du Grand Parc (30 places).
- ➤ Livraison de la première structure au titre de la ZAC des Bassin à Flots (60 places).

En 2013 - 2014 :

- Restructuration et extension des crèches de Saint Augustin (+ 10 places) et d'Ornano (+ 10 places) et ouverture d'une crèche sur le secteur du Jardin Public (60 places).
- Ouverture de la seconde structure de la ZAC Bassins à Flots (60 places) et de la ZAC Bastide-Niel (60 places).

Ce plan ambitieux fera l'objet d'une programmation financière pluriannuelle sur les années 2008 – 2114.

Je vous conforme que la Caisse d'Allocations Familiales participera à nos côtés à ces projets dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé en 2007.

Rappel du contexte :

- juin 2006 3 025 places 3 980 enfants accueillis - mai 2008 3 371 places 4 881 enfants accueillis

Objectif 2014: 6 000 enfants accueillis

Année	Projets	Places créées	Enfants supplémentaires accueillis	
2008	Projet micro crèche	9	12	
2008	Appel à candidature structure privée (Meriadeck, St Bruno)	15	30	
2008	Bel Orme (associatif)	20	35	
2008	Action sur la présentéisme	0	47	
Total 2008		44	77	
2009	Georges V (municipal)	12	14	
2009	Malbec (municipal)	34	59	
2009	Pitchoun (associatif)	24	52	
2009	Quartier du Lac (crèche d'entreprises)	40	94	

2009	Nouvelles Assistantes maternelles libres	15	15	
2009	Crèches familiales municipales (assistantes maternelles)	11	11	
2009	Action sur la présentéisme	0	47	
Total 2009		136	245	
2010	Les Parents de Caudéran (associatif)	15	35	
2010	Nouvelles Assistantes maternelles libres	15	15	
2010	Crèches familiales municipales (assistantes maternelles)	11	11	
Total 2010		41	61	
2011	Ginestous (municipal)	10	24	
2011	Albert Thomas (municipal)	40	48	
2011	La Berge du Lac (municipal)	60	95	
2011	Assistantes maternelles libres	14	14	
2011	Crèches familiales municipales	11	11	
Total 2011		135	192	

Rue Détrois (municipal)	60	95	
Grand Parc (municipal)	30	71	
Bassins à flots 1 (municipal) (Terrains Citram)	60	95	
	150	261	
Saint Augustin (municipal)	10	24	
	10	24	
Bassins à flots 2 (municipal) Bacalan	60	95	
Ornano (municipal)	10	24	
Bastide Niel (municipal)	60	95	
Projet municipal secteur Jardin Public	60	95	
	190	309	
	706	1 169	
	Grand Parc (municipal) Bassins à flots 1 (municipal) (Terrains Citram) Saint Augustin (municipal) Bassins à flots 2 (municipal) Bacalan Ornano (municipal) Bastide Niel (municipal)	Grand Parc (municipal) Bassins à flots 1 (municipal) (Terrains Citram) 60 150 Saint Augustin (municipal) 10 Bassins à flots 2 (municipal) Bacalan Ornano (municipal) 10 Bastide Niel (municipal) Projet municipal secteur Jardin Public 60 190	

M. LE MAIRE. -

Je passe au sujet suivant qui est la communication que je souhaite vous faire avec Brigitte COLLET sur la politique d'accueil de la petite enfance.

Un document vous a été distribué. Il a quelques pages. Il est je crois très synthétique et facile à lire. Je le commenterai brièvement.

Vous vous souvenez que pendant la dernière campagne municipale j'avais pris l'engagement de porter de 4800 à 6000 le nombre d'enfants de 2 à 3 ans accueillis dans les structures municipales d'ici la fin de la mandature au plus tard.

Quel est le diagnostic ?

Tout d'abord, toutes les données dont nous disposons, qu'elles proviennent de la Caisse d'Allocations Familiales ou de l'INSEE montrent qu'aujourd'hui la population des 0 / 2 ans révolus est à peu près de 8000 enfants à Bordeaux. Si la population continue à progresser comme nous l'espérons, on peut évaluer à 8600 enfants le nombre des « clients » potentiels – passez-moi l'expression – d'ici 2012 / 2014.

Ceci du fait d'un nombre de naissances qui reste important à Bordeaux, 2400 par an en moyenne, de l'émergence de nouveaux quartiers qui nous amèneront évidemment de nouvelles familles et donc de nouveaux bambins, et d'un solde migratoire positif.

En juin 2001, au début de la précédente mandature nous accueillions 2600 enfants. Je préfère raisonner, évidemment, au nombre d'enfants qu'en places de crèches, car sur la même place de crèche si on gère bien on peut évidemment accueillir plusieurs enfants, puisque chaque enfant ne reste pas 5 jours par semaine et toute la journée. Donc tous modes de garde confondus nous en étions à 2600.

En juin 2006 ce nombre avait atteint à peu près 4000 - 3980 -

En mai 2008, après un effort sans précédent accompli dans l'année qui précédait, grâce à l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales nous sommes arrivés pratiquement à 4900 enfants accueillis, ce qui représente 60% de cette classe d'âge 0 / 2 ans.

Vous avez dans la communication la ventilation de ces 4900 enfants selon qu'ils sont accueillis en crèches collectives municipales, en crèches collectives associatives, chez les assistantes maternelles, ou en écoles maternelles puisque les enfants de moins de 3 ans sont scolarisés dans ce qu'on appelle des classes passerelles.

Il y a derrière ces chiffres évidemment des disparités selon les quartiers. Certains quartiers sont à peu près à l'équilibre, d'autres enregistrent un déficit de places important, je pense en particulier au quartier des Chartrons, au quartier du Grand Parc, ou à Caudéran. Encore qu'il faille nuancer cette sectorisation par quartier parce que beaucoup de familles préfèrent s'adresser à une crèche proche de leur lieu de travail plutôt que de leur lieu de domicile.

Nos objectifs, je l'ai dit tout à l'heure, c'est d'arriver à 6000 enfants, ce qui correspond à la création de 700 places nouvelles permettant d'accueillir 1100 enfants supplémentaires.

Comment allons-nous y parvenir?

Je voudrais énumérer très rapidement les grands axes du plan d'actions que nous vous soumettons.

D'abord augmenter le nombre d'enfants accueillis dans les structures municipales collectives qui existent ou qui sont à créer en améliorant le présentéisme des enfants dans ces structures et en développant bien sûr les structures multi-accueil. Un certain nombre de constructions sont prévues.

Deuxièmement, anticiper les besoins dans les nouveaux quartiers, systématiquement. Dans tous les quartiers nouveaux, dans les ZAC ou dans les projets d'aménagement urbain un équipement petit enfance sera prévu. C'est le cas pour le quartier de la Berge du Lac en 2011. Ce sera le cas des Bassins à Flots en 2014, 2 structures sont déjà programmées, ou dans la ZAC Bastide-Niel au plus tard en 2014.

Troisième orientation : améliorer le taux de couverture dans les quartiers pour lesquels l'offre existante est insuffisante.

Nous allons donc étendre des équipements existants, ou créer de nouvelles structures à Caudéran, au Grand Parc, aux Chartrons, au Jardin Public, ou à Victoire-Capucins. Vous en avez la liste qui est jointe au texte de la communication.

Quatrièmement, nous allons continuer à essayer de diversifier les acteurs de la petite enfance. La crèche municipale collective n'est pas la seule réponse.

Et nous essayons d'encourager d'abord les projets associatifs et également les crèches d'entreprises. Il est normal que les entreprises s'intéressent à la situation des petits enfants de leurs salariés.

Deux projets sont en gestation en ce moment à Bordeaux, l'un au Lac et l'autre à Mériadeck. Ce n'est pas toujours très facile parce que les entreprises, ou les clubs d'entreprises se rendent compte de ce que cela représente en investissement que de financer une crèche collective, mais je pense que ces projets aboutiront.

Cinquième grand axe, l'amélioration de l'accueil familial. C'est un instrument essentiel de notre politique d'accueil de la petite enfance, c'est donc la raison pour laquelle nous souhaitons revaloriser l'image, mais aussi la situation morale et matérielle de nos assistantes maternelles et du mode de garde qu'elles proposent aux enfants.

Pour cela le statut a déjà été amélioré dans le cadre des décisions qui ont été prises au niveau national. Je vous propose aujourd'hui par une délibération séparée de tenir un des engagements que j'avais pris en début d'année, à savoir de passer du contrat à durée déterminée annuel renouvelable, qui était la situation d'une partie importante de nos assistantes maternelles, à un contrat de 3 ans renouvelable une fois et transformable automatiquement au-delà de cette période en contrat à durée indéterminée, en CDI.

Parallèlement nous essayons de développer quelques expériences très positives que nous appelons des micro-crèches. Plutôt que de demander à une assistante maternelle d'accueillir chez elle, dans sa maison, ou dans son appartement, des enfants, ce qui peut parfois poser des problèmes de cohabitation, nous louons un appartement dans lequel deux ou trois assistantes maternelles peuvent se relayer. Ce système a beaucoup de succès. Nous allons essayer de le développer.

Enfin dernier axe de ce plan d'actions, améliorer l'information et l'accompagnement des familles. Un point Accueil Familles sera mis en place, notamment dans le cadre du futur droit opposable à la garde d'enfants que le gouvernement envisage de créer. Le soutien à

la parentalité qui existe déjà grâce à la parentèle précisément, sera développé. De même que nous essaierons d'améliorer la qualité du service rendu aux familles, je pense en particulier à la qualité alimentaire des repas et le plan de lutte contre l'obésité que nous souhaitons accompagner.

Voilà donc ce plan. Je le répète, vous avez en annexe une liste année après année des places créées et des enfants supplémentaires que cela permettra d'accueillir. Cela permet d'arriver au chiffre global de 700 places et de un peu plus de 1100 enfants selon la répartition qui vous est indiquée.

Je vais demander peut-être à Mme COLLET de préciser année après année, si elle le souhaite, ce plan d'actions.

MME COLLET. -

Je voulais insister sur le fait qu'actuellement on dit : il n'y a pas de places en crèches. C'est-à-dire qu'on commence à s'inscrire dans une crèche collective, et comme on n'a pas de place dans une crèche collective on se rabat sur une assistante maternelle. Moi je voudrais inverser la tendance. Je voudrais dire que l'accueil, en particulier pour les enfants très petits, chez une assistante maternelle a un aspect qualitatif hors pair sur lequel vraiment je voudrais insister.

Je voudrais aussi distinguer auprès de mes collègues qui ne le savent pas forcément la différence entre une entreprise de crèche et une crèche d'entreprises. Je voudrais vous expliquer qu'une crèche d'entreprises ce sont des entreprises qui se mettent ensemble pour monter un projet de crèche, tandis qu'une entreprise de crèche c'est une structure commerciale qui a pour but d'offrir des places de crèches mais de faire de l'argent de cette manière. Ce n'est pas du tout la même chose.

Enfin je voulais vous dire aussi qu'on avait l'intention d'organiser, peut-être dans le quartier des Aubiers, un Jardin d'Enfants dans lequel nous pourrions préparer certains enfants en difficulté sociale à l'entrée à l'école en les habituant à se séparer de leur mère, en leur apprenant à parler français et à rester tranquilles. Ce faisant on aimerait lutter contre l'échec scolaire prévisible de ces enfants.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame l'Adjointe.

Je voudrais rappeler que cet effort budgétaire important n'est possible que grâce à l'aide que nous apporte la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des deux contrats que j'avais signés en présence du Président de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales à Bordeaux, qui portent un nom barbare d'ailleurs... les Contrats CAF / Ville.

Et puis je voudrais rendre hommage à cette occasion à l'ensemble des personnels de nos structures municipales, à l'encadrement de notre dispositif de crèche et aux puéricultrices qui sont présentes dans les établissements, qui s'acquittent d'un travail difficile, extrêmement sensible puisqu'il s'agit de la santé de tous petits, et qui le font avec beaucoup de compétence et d'humanité. M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais faire une courte intervention puisque cette communication nous a été remise en réunion des présidents il y a 3 heures.

Rapidement sur le diagnostic, on observe effectivement un pourcentage de 60% des 0 / 2 ans accueillis sur la commune. C'est évidemment loin des besoins et des demandes exprimées. J'aurais aimé avoir dans ce document l'ensemble des chiffres concernant les attentes, en particulier la durée d'attente pour une place en structure collective.

Mme COLLET rappelle que les demandes sont très fortes en structures collectives alors que ce ne sont pas les structures collectives en elles-mêmes qui répondent forcément à tous les besoins. Il n'empêche que la demande sociale est très forte en structures collectives. Il est normal qu'une collectivité tente d'y répondre.

Deuxièmement, ce tableau fait apparaître 245 enfants de moins de 3 ans scolarisés en écoles maternelles. Je rappelle que ce sont les 2 / 3 ans, puisqu'en dessous de 2 ans l'école n'existe pas pour les enfants, et que cette scolarisation n'existe que dans les quartiers de zones prioritaires, le Ministère de l'Education ne finançant prioritairement les postes que dans ces quartiers-là.

Je voudrais ajouter que la Ville de Bordeaux, comme d'autres villes en France ou sur la CUB, a un taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans inférieur à la moyenne nationale et même bien inférieur à certaines autres grandes villes de France.

Je trouve que c'est un des vecteurs qui n'apparaît pas dans les objectifs de votre partie 2, et qui, me semble-t-il, pourrait être aussi une réponse à un meilleur niveau d'accueil des enfants de moins de 3 ans sur la commune. Je sais que cela se heurte aux injonctions gouvernementales de réduction des postes d'enseignants, en particulier en écoles maternelles pour les moins de 3 ans, mais je pense que pour la Ville de Bordeaux, compte tenu de son retard, nous aurions pu faire un effort supplémentaire sur cet accueil des moins de 3 ans.

Je soulève également le fait que, y compris en zones d'éducation prioritaires, dans certaines écoles de la Ville de Bordeaux tous les parents qui le demandent n'ont pas forcément de places en écoles maternelles des moins de 3 ans.

Dernier point. Je trouve très intéressante la proposition de Mme COLLET concernant les publics qui ne sont pas forcément des publics destinés à aller en crèche parce que les parents ne travaillent pas. Je trouve très intéressant d'avoir des structures passerelles qui permettent dans les quartiers défavorisés une entrée dans une structure collective avec un accompagnement éducatif à la fois pour les enfants et je pense aussi pour les parents.

Cela ne servira pas, j'espère, qu'à rendre les enfants plus sages, Madame l'Adjointe, mais que cela jouera véritablement un rôle éducatif et de prévention important. Merci.

M. LE MAIRE.	V	I. L	_E	M	ΑII	RE	
--------------	---	------	----	---	-----	----	--

Merci.

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, je voudrais faire la même remarque que M. MAURIN. Ce n'est pas une note qui arrive de manière urgente aujourd'hui. Elle n'est pas sortie des presses ce matin. Donc j'aurais souhaité qu'on puisse l'avoir avant, de façon, justement, à pouvoir l'analyser de manière plus profonde et plus collective. Ce n'est pas le cas.

Ceci dit, c'est vrai qu'elle a quand même le mérite de poser une question fondamentale qui se pose à Bordeaux.

D'un côté on a, vous l'avez dit, une évolution de la population de 0 à 2 ans révolus qui fixe cette population-là autour de 8000, voire un peu plus. En 2009, ce qu'on prépare c'est 8500 enfants qui pourraient être scolarisés en crèche.

De l'autre, en 2007 nous avions 3300 places d'accueil, en accueil municipal collectif et familial, accueil associatif, assistantes maternelles indépendantes, et ces 3300 places d'accueil, vous l'avez dit, accueillent plus d'enfants : 3980 enfants.

Faites bien la différence. D'un côté 8000 bénéficiaires possibles, de l'autre 3300 possibilités en nombre de places, ou 3980 en nombre d'enfants accueillis. Il y a donc près de 5000 enfants qui ne peuvent pas être accueillis à Bordeaux dans les crèches ou des les autres modes de garde d'enfants.

(Brouhaha)

M. RESPAUD. -

Attendez... Ou alors les chiffres évoluent rapidement... Monsieur le Maire ce sont ceux que vous nous avez communiqués au Conseil Municipal du 17 décembre !

M. LE MAIRE. -

Arrêtez de faire de la polémique en citant des chiffres faux. En mai 2008, dans le document que vous avez sous les yeux, on n'est pas à 3900, on est à 4881 inscrits. C'est la situation en mai 2008. Je peux vous donner la liste nominative des enfants.

Ne me donnez pas un document qui est obsolète! Je vous donne les chiffres aujourd'hui! Vous fondez toute votre documentation, ça c'est classique, sur des chiffres faux.

Pardon de vous avoir interrompu, mais je voulais quand même le rappeler.

M. RESPAUD. -

Vous me rappelez que les chiffres sont faux, mais ce sont eux que vous nous avez fournis en décembre 2007 !

(Brouhaha)

M. RESPAUD. -

Je veux bien admettre qu'ils sont faux...

M. LE MAIRE. -

Et en 1910 on en était à quel chiffre... ? Je vous donne les chiffres de mai 2008. Nous sommes aujourd'hui en juin 2008.

M. RESPAUD. -

C'est vrai que par rapport à décembre 2007 cela a beaucoup évolué, Monsieur le Maire, je le conçois! D'un coup les places de crèches ont fortement augmenté!

D'autres données également. Vous allez me dire : maintenant cela a évolué, on est arrivé à des rapports inversés, en 6 mois on a tout bouleversé... Non.

En l'an 2000, 32% des enfants été accueillis en accueil familial municipal. En 2007 il n'y en a plus que 28%.

En l'an 2000, 13% étaient accueillis en accueils collectifs associatifs. En 2007 il n'y en a plus que 11%.

Ce qui fait que tout ce qui est accueil collectif municipal ou associatif a diminué dans cette ville.

Alors vous comprendrez que lorsque la Commission d'attribution des crèches s'est réunie fin avril 2008, aussitôt, nous, Conseillers Municipaux d'opposition, mais vous aussi certainement Conseillers Municipaux de la majorité, et peut-être plus vous que nous, parce qu'ils avaient plus de chance d'aboutir, on a été très sollicités.

En effet, nous avons peut-être 2000 parents qui sont à l'heure actuelle en train de chercher une solution pour leurs enfants pour la rentrée de septembre. A tel point, il faut bien le dire, que mieux vaut inscrire son bébé en crèche son test de grossesse positif à la main, et aussitôt qu'on a le test positif. Sinon on est sur des listes d'attente. C'est le cas après la première attribution qui a eu lieu en avril.

Je sais qu'il y en a une autre en juillet, Monsieur le Maire. Donc ce je souhaiterais, dans le cadre des bonnes relations qu'il y a entre la majorité et l'opposition, c'est que nous puissions en faire partie de façon à être conscients de la réalité des choses, et voir que le nombre d'enfants en attente a beaucoup diminué.

Donc je vous propose d'être présents lors de cette commission d'attribution en juillet, puisque la seconde commission va se tenir en juillet.

En tout cas qu'est-ce qu'on constate aujourd'hui?

Il se passe qu'effectivement on optimise le nombre d'enfants accueillis dans les classes. C'est-à-dire que finalement notre objectif c'est de dire : on a une place, mais nous mettrons deux enfants par place – c'est un peu ça - à partir d'un contrat d'accueil qui est signé, qui vérifie jour après jour les droits aux congés des parents, etc.

Donc on recherche à optimiser l'existant avec des moyens constants, comme le disait en décembre dernier Véronique FAYET, mais en fait on peut se demander si ce n'est pas plus une question de rentabilité.

Ceci étant, Monsieur le Maire, s'il s'agit de trouver des possibilités pour aider les parents à trouver une solution pour leurs enfants afin qu'ils puissent garder leur profession, nous le ferons. Donc nous sommes d'accord avec la communication que vous faites.

On ne connaît pas les financements. Vous nous annoncez qu'en 2014 on va doubler ou tripler le nombre de crèches. Acceptons-en la gageure. Pourquoi ne l'avons-nous pas fait avant ?

Donc nous sommes d'accord avec la communication que vous nous faites, mais ceci dit, la réalité, le présent est quand même beaucoup moins gai que ce que vous nous annoncez. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci M. RESPAUD.

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, comme mes collègues je découvre le document, donc une rapide intervention pour tout d'abord acter le fait que l'opposition a enfin été entendue.

En effet, à chaque fois lors des débats d'orientations budgétaires la première chose que demandait votre opposition c'était d'augmenter les places de crèches. Je m'aperçois qu'on a été entendu. C'est une bonne chose.

D'autant que dans le premier point de ce document il est bien mentionné : « Accroître le nombre d'enfants accueillis dans les structures municipales ». Pour nous ça nous semblait une nécessité depuis longtemps, mais jusqu'à présent quand je croisais Brigitte COLLET celle-ci me disait souvent : « Il s'agit des impôts des Bordelais ». Les impôts des Bordelais ayant augmenté, peut-être maintenant pouvons-nous effectivement augmenter le nombre d'enfants en crèches.

Deuxième point du document : « Anticiper les besoins dans les nouveaux quartiers ». Cela me paraît aussi une évidence. Donc rien de bien extraordinaire.

Je regrette juste au niveau du troisième point qu'on ait mis un peu de temps pour s'apercevoir qu'au Grand Parc, aux Chartrons et au Jardin Public il manquait de la place.

Et le quatrième point : « Diversifier les acteurs de la Petite Enfance », c'est une bonne chose.

Pour terminer je voudrais mettre en avant un point qui m'est à cœur, c'est l'accueil des enfants porteurs de handicap.

Nous avons la lite des créations, mais lorsqu'on interroge le site Internet de la Ville de Bordeaux on s'aperçoit qu'il n'y a que trois structures qui accueillent les enfants handicapés. Peut-être pourrez-vous me prouver le contraire, Mme COLLET, en tout cas c'est ce que dit le site Internet.

Je ne suis pas un spécialiste de la Petite Enfance, et honnêtement je n'ai pas eu le temps de travailler vraiment le sujet, mais s'il n'y a que 3 lieux pour accueillir les enfants handicapés je trouve que c'est un peu limite. Il aurait peut-être été intéressant de prévoir ça dans l'échéancier que vous nous avez donné.

M. LE MAIRE. -

Merci. Mme COLLET.

MME COLLET. -

Je vous répondrais, M. PAPADATO, qu'effectivement il y a 3 structures sur Bordeaux qui sont spécialisées dans l'enfance handicapée : Pimi Le Jardin d'Hortense, Canaillous et Nuage Bleu. Mais en réalité il y a 40 enfants handicapés qui sont accueillis en milieu ouvert, dans des structures classiques, pas du tout spécialisées, avec les autres enfants. Qu'ils soient malentendants, handicapés moteurs, handicapés mentaux, etc., ils peuvent tout à fait jouer jusqu'à un certain âge avec les autres sans conditions d'accueil spécifiques.

Je voulais quand même vous le dire. Il y a 40 handicapés dans nos crèches et personne ne le sait parce qu'ils ne posent pas de problèmes particuliers.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame.

J'enregistre l'accord de tout le monde.

C'est une programmation qui pourra être renforcée au fil des années si des besoins supplémentaires apparaissent et si nous arrivons à mobiliser d'autres financements. Je ne voudrais pas relancer un débat. Je voudrais simplement signaler que la grande majorité des Conseils Généraux à travers notre pays subventionne le fonctionnement des crèches associatives et municipales. On me dit que par exemple dans un département de la région parisienne c'est 5 euros par jour et par enfant.

M. HURMIC, vous m'aviez dit en conférence des présidents que vous souhaitiez intervenir.

M. HURMIC. -

Tout à fait. Je souhaitais, Monsieur le Maire, avant que nous passions à l'examen du Compte Administratif, vous faire part d'une proposition de notre groupe.

Vous avez fait deux déclarations sur des sujets aujourd'hui d'actualité. Nous aurions été heureux aussi que l'on puisse discuter dans un avenir proche du sort de la passerelle Eiffel.

On en parle beaucoup. Vous savez que ce week-end ont été démontés 32 m d'accès à la passerelle Eiffel, côté gare Saint-Jean, ce qui, il faut le dire, il faut qu'on en soit tous conscients, ne compromet absolument pas la pérennisation du reste de la passerelle.

Vous savez qu'il y a actuellement un mouvement d'opinion - on peut considérer qu'il n'est pas suffisamment important ; je ne le commenterai pas – qui consiste à réclamer le maintien de cette passerelle Eiffel pour Bordeaux, en disant la chose suivante qui me paraît être un argument assez opérationnel : dans une ville qui manque de franchissements il serait dommage de détruire un des rares franchissements qui existe dans un endroit qui est promis à un plein devenir.

Je pense que l'avenir de la passerelle Eiffel peut parfaitement être intégré à une réflexion sur le futur du quartier Saint-Jean, qui, je le sais Monsieur le Maire, vous occupe et vous préoccupe actuellement.

Or nous savons que le calendrier est extrêmement restreint. RFF a donné aux collectivités locales un délai de deux mois pour se positionner sur le maintien ou non de cette

passerelle. Il est vrai que, je le sais, Monsieur le Maire, vous le confirmerez sans doute dans quelques instants, la Ville de Bordeaux se trouve pour le moment relativement isolée dans cette perspective en raison du fait que les autres collectivités locales à mon sens concernées n'ont pas beaucoup exprimé leurs motivations pour le maintien de cette infrastructure.

Il n'en demeure pas moins que je pense qu'il revient à la Ville de Bordeaux d'être moteur et d'exprimer le besoin pour le futur des Bordelais d'avoir une passerelle qui, bien entendu, ne servirait plus à ce qu'a été son usage historique, à savoir le passage des trains et des TGV, mais qui pourrait permettre des modes de circulation douce qui représenteraient naturellement un coût d'investissement et un coût d'entretien qui n'a rien à voir avec celui qui est avancé actuellement par RFF pour tenter de nous persuader que le maintien de la passerelle Eiffel représenterait un coût extrêmement important pour les collectivités locales qui s'engageraient sur cette voie.

J'ajoute également, Monsieur le Maire, qu'il paraît d'autant plus important que nous nous positionnions, nous, Conseil Municipal, sur cette perspective, ou pour ou contre, mais qu'au moins nous en débattions en songeant à deux éléments qui me paraissent importants.

Premier argument : la passerelle Eiffel fait partie du périmètre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. C'est-à-dire que la Ville de Bordeaux a été choisie pour figurer au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, notamment en raison de la présence de ce vestige d'une architecture du 19ème Siècle.

Il n'y a pas que le 18^{ème} Siècle à Bordeaux, il y a aussi le 19^{ème}, 1858 exactement, date de création de la passerelle. Je pense que le jury UNESCO a été sensible à la présence à Bordeaux en cœur de ville de cet ouvrage de jeunesse du jeune Gustave Eiffel.

Deuxième argument, Monsieur le Maire, qui me paraît être de nature aussi à justifier tout au moins une réflexion sur le devenir de cette passerelle, cela fait un lien avec l'exposé de M. COCONNIER, c'est qu'actuellement dans le débat sur Bordeaux 2013 Capitale Européenne de la Culture, il faut savoir que dans les 42 projets présentés il y en a un qui correspond au commencement d'Eiffel à Bordeaux, où l'on dit, je cite :

« Autour des débuts d'Eiffel à Bordeaux en Aquitaine nous imaginons plusieurs projets, la réhabilitation de la passerelle Eiffel en voies dédiées aux circulations douces notamment ».

Donc la passerelle Eiffel a également fait partie du dossier de candidature de Bordeaux pour obtenir ce label de Capital Européenne 2013. Je trouve qu'au moment où nous sommes en pourparlers pour obtenir ce label nous nous priverions automatiquement du projet n° 8, à savoir la passerelle Eiffel à Bordeaux.

Tout cela, Monsieur le Maire, milite d'abord, je ne dis pas forcément pour la conservation automatique de la passerelle Eiffel, mais en tout cas pour une vraie réflexion au sein de ce Conseil Municipal. C'est un projet politique majeur. Créer un pont dans une ville c'est un débat municipal. Lorsqu'il s'agit de créer des ponts dans une ville le Conseil Municipal se réunit et délibère. Lorsqu'il s'agit de supprimer un pont dans un ville il me semble que le parallélisme des formes doit jouer à plein et que le Conseil Municipal doit également être questionné sur la suppression d'un franchissement qui a le mérite d'exister et qui peut offrir de nouvelles perspectives, notamment une attribution en fonction des modes de déplacements les plus doux.

Normalement RFF et Eiffage ont prévu de démolir la partie centrale de la passerelle Eiffel au début du mois d'août prochain. Avant l'échéance fatale nous avons la chance d'avoir un Conseil Municipal le 15 juillet prochain. Il me semblerait opportun que vous puissiez mettre à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 15 juillet prochain une communication ou une réflexion, voire même un vote, sur le devenir de la passerelle Eiffel.

Monsieur le Maire, je vous le demande. Il me semble que c'est un débat dont vous ne pouvez pas priver notre Conseil Municipal dans la mesure où il concerne tous les Bordelais.

M. LE MAIRE. -

Merci M. HURMIC. Je me garderai bien de vous priver de quelque débat que ce soit. Je vous avais déjà saisis lors de la précédente séance de la question de ce qu'on appelle Santé Navale, l'Ecole du Service de Santé des Armées. Donc je suis tout à fait prêt à ce que nous débattions à la prochaine séance du devenir de cette passerelle Saint-Jean, avec une marge de décision et de pouvoir très limitée. Elle ne nous appartient pas. S'il fallait la sauver il faudrait que nous la rachetions. Donc pour l'instant ce n'est pas une décision qui dépend exclusivement de nous.

Quelques éléments d'information néanmoins.

Les démolitions qui ont eu lieu au cours de ces derniers jours étaient parfaitement prévues, annoncées, programmées. Là-dessus nous avions bien dû donner notre accord, qu'on ne nous a pas demandé d'ailleurs, puisque c'était incontournable pour assurer la liaison ente les 4 voies nouvelles de chemin de fer et la gare Saint-Jean. Ceci ne met pas en cause, comme vous l'avez dit, le maintien éventuel du reste de cette passerelle.

Je l'appelle « passerelle Saint-Jean », parce que, sans vouloir ouvrir quelque polémique que ce soit je voudrais quand même rappeler que les deux ingénieurs qui ont construit cette passerelle s'appelaient M. Rochetaulet et M. Régnault(?). M. Gustave Eiffel avait 26 ans et il était chef de chantier. Je veux bien qu'on l'appelle « passerelle Eiffel », mais enfin, je veux rappeler cela pour l'histoire, sans déchaîner les foudres de la famille Larnaudie-Eiffel. Appelons-là, si vous le voulez bien, « passerelle Eiffel-Saint-Jean. »

Deuxième élément d'information. Comme je l'avais annoncé il y a quelque temps nous avons constitué un petit groupe de travail avec les techniciens de la Région, du Département, de la Communauté Urbaine, de RFF et de la SNCF pour essayer d'y voir clair sur la situation physique de cet ouvrage :

A quelles conditions peut-on le maintenir?

Sur les problèmes hydrauliques que sa juxtaposition avec le nouveau pont peut poser, et sur le coût de son sauvetage, je n'ai pas encore le résultat de ce travail. Il devrait m'être communiqué à la fin de la semaine prochaine.

Je sais que tout le monde y a participé, sauf le Conseil Général qui a fait savoir d'ores et déjà qu'il ne serait pas partie prenante en faisant remarquer qu'il avait déjà une passerelle métallique à Saint-André de Cubzac et donc qu'il n'avait pas l'intention d'en acquérir une deuxième.

Les autres collectivités : le Conseil Régional, la CUB, la Ville de Bordeaux, la DRAC, la SNCF et RRF y ont participé. On va voir quel est le résultat des courses.

Je vous rappelle ce que j'ai dit. Moi je souhaite de tout cœur qu'on puisse la maintenir. Si nous découvrions que le coût de son sauvetage se situe plutôt aux alentours de 20 millions d'euros que de 2, est-ce que le Conseil Municipal est prêt à engager une dépense de cette importance, étant entendu que la participation des autres collectivités ne s'annonce pas particulièrement généreuse ?

Je n'ai pu avoir aucune réponse à ce stade du Conseil Régional. Le Conseil Général a répondu. C'est non. La CUB fera un petit geste d'après ce qui m'a été indiqué. Donc l'essentiel de la dépense pèserait sur la Ville de Bordeaux.

Voilà les éléments sur lesquels il faut que nous nous prononcions. Naturellement nous en parlerons le 15 juillet.

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, par rapport à la proposition qui nous est faite par M. HURMIC, je répondrai positivement. Il me semble sain que l'on puisse avoir un débat sur la déconstruction d'un pont sur Bordeaux. On a eu de multiples débats sur la construction de nouveaux ponts, on pourrait très bien en avoir un sur la disparition de celui-là.

Nous n'avons pas pour le moment tous les éléments. Il faudrait que nous ayons tous les éléments pour le 15 juillet. Il ne s'agit pas non plus de conserver pour conserver. Je pense que Pierre HURMIC est bien d'accord avec moi. Il s'agit de conserver pour construire un autre projet, celui pour lequel a été construit ce pont n'ayant plus cours.

Un autre projet, il peut y en avoir de deux types :

Un projet économique dans le cadre de la restructuration économique autour de la gare Saint-Jean.

Deuxièmement, ça peut être un objectif culturel dans le cadre de Bordeaux 2013. Tout à l'heure vous nous avez dit à la réunion des présidents qu'il ne faudrait peut-être pas parler de 2013. Mais si. On ne peut qu'en parler dans ce cadre-là.

Est-ce que ce pont peut être utile pour en faire un lieu artistique, un lieu culturel, dans le cadre de Bordeaux 2013 ? Tout à l'heure M. COCONNIER n'en a pas parlé.

Je crois que c'est ça qu'il faudrait faire. La Ville de Bordeaux ne peut pas s'engager sur un investissement aussi important, mais elle ne peut convaincre ses partenaires naturels, les autres collectivités locales, à intervenir également que si elle a un véritable projet sur ce pont. Ce projet... jusqu'à maintenant j'en ai vu beaucoup, mais je n'en ai pas vu un réel qui soit crédible.

Donc faisons ce projet. Je souhaite qu'en juillet prochain nous ayons à partir de ce projet le débat sur : veut-on oui ou non le maintien ce pont ? Veut-on oui ou non ce projet pour cette ville ?

Voilà comment je transformerai la question qui a été posée par M. Pierre HURMIC. Merci.

M. LE MAIRE. -

Nous en reparlerons. Cela dit, il ne faut pas non plus déplacer indéfiniment le problème. Le projet, on le connaît. Ce n'est pas la peine de partir dans toutes les directions :

Transformer ce lieu en un lieu de sérénité artistique où l'on pourrait se recueillir dans la contemplation d'œuvres particulièrement... comment dire ... oniriques ? Il faut mettre ça en relation avec le fait qu'il y aura 400 trains par jour qui passeront à 1 m de distance.

Donc ça ne peut servir qu'à des franchissements doux, c'est-à-dire des vélos, ou des piétons. Voilà le projet. Ce n'est pas la peine de se mettre martel en tête.

On peut imaginer que dans le cadre d'Euratlantique ce franchissement puisse relier ce qui va se passer sur le site de la rive gauche autour des abattoirs et puis ce qui se passe sur la rive droite. Mais le projet lui-même sur la passerelle, sauf à y consacrer plusieurs dizaines de millions d'euros, ce sera un projet de franchissement doux et pas autre chose. On ne peut pas y faire passer des véhicules lourds, ni un tramway, ni quoi que ce soit, parce qu'il faudrait la reconstruire complètement.

M. GAUTE voulait dire quelque chose.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, vous avez répondu.

Je voulais dire à M. RESPAUD que je m'occupe des marchés publics et quand j'entends sa démagogie et sa mauvaise foi, ça me sidère...

M. LE MAIRE. -

Allons, allons...

M. GAUTE. -

Entendre que le Conseil Général donne zéro euro de participation et dire qu'on attend un grand projet culturel, économique, via 2013, je trouve ça vraiment sidérant et pas d'une très grande classe...

M. LE MAIRE. -

M. GAUTE, vous n'avez pas bien compris les propos de M. RESPAUD qui voulait dire que s'il y avait un projet culturel le Conseil Général en financerait 50%... C'est comme ça que j'ai interprété sa prise de position, bien entendu.

Essayons de ne pas nous répondre en permanence. Ça ne fera pas avancer le débat. On en reparlera le 15 juillet. M. RESPAUD je vous remercie de votre compréhension.